



www.saintgermainlesparoisses.fr

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2015 – n°14





Le mot du Maire

Lors du mois de mars dernier, les habitants de la commune de Saint-Germain-les-Paroisses ont accordé une majorité importante à la liste « Saint Germain pour demain » que j'ai eu l'honneur de conduire. Conscient des responsabilités et des enjeux futurs qui concernent notre commune, l'ensemble du nouveau conseil municipal s'est mis immédiatement au travail avec pour objectifs de servir au mieux les administrés et de les informer de nos actions. Les sujets qui avaient fait les grands thèmes de la campagne électorale, comme l'école, l'approvisionnement en eau, la mutualisation, sont au cœur de nos préoccupations et sont traités avec la plus grande attention. Il est important de souligner que les baisses de dotation de l'état annoncées à la fin du printemps dernier et qui rentreront en vigueur en 2015, vont nous obliger à être extrêmement vigilant sur les futures dépenses d'investissement et de fonctionnement de la commune.

Tenant compte de ce contexte budgétaire contraint, nous serons tout au long de ce nouveau mandat en recherche de solutions et d'actions pour avancer rapidement et pour maintenir des projets structurants qui sont essentiels à la vie du village. Nous avons également la légitimité et le devoir de nous interroger sur l'avenir des petites communes comme Saint-Germain-les-Paroisses au milieu d'intercommunalités de plus en plus grandes ? Comment préserver notre identité et les moyens nécessaires pour bien vivre dans notre paysage rural ? Nous apporterons des propositions pour répondre à ces questions dans le but de construire un véritable projet de territoire dans lequel l'avenir de la commune serait conforté. Cela apporterait également de la sérénité dans un avenir économique national très incertain.

Malgré ces contraintes et ces changements futurs qui impactent directement l'ensemble des communes de notre pays, c'est avec optimisme et combativité que l'ensemble du conseil municipal de Saint-Germain-les-Paroisses vous souhaite une excellente année 2015.

Régis CASTIN





Présentation du Conseil municipal et des commissions	p.1 et 2
La communauté de communes Bugey Sud	p.3
L'école	p.4 à 6
L'eau et l'assainissement	p.7 à 8
La mutualisation intercommunale	p.9 à 10
La fibre optique et le site internet	p.11 à 12
La vie du village et ses associations	p.13 à 18
Les travaux et urbanisme	p.19
Les réunions de hameaux	p.20



Le conseil municipal



Régis CASTIN
Maire, Président du SIVOS, délégué communautaire,
membre du Syndicat mixte du Pays du Bugey



Roger TETAZ
1^{er} adjoint délégué,
représentant au SIEA, membre du CCAS



Jean-Christophe NIEMAZ
2^e adjoint délégué en charge
de l'eau, de l'assainissement et des travaux



Patrick ANDREY
3^e adjoint délégué, en charge des espaces verts, de la
voirie communale, des bâtiments communaux,
membre du CCAS



Isabelle PAUGET, conseillère municipale en charge
du fleurissement et du CCAS



Sandrine RAMEL, conseillère municipale,
membre du SIVOS et du CCAS



Michel AMBLARD, conseiller municipal,
membre du SIVOS et du SIVOM



Marc BARATIN, conseiller municipal,
en charge de la forêt



Nicolas CHASSARD, conseiller municipal,
membre du SIVOS



Thierry PONCET, conseiller municipal,
membre du SIVOM

SIVOS = Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
SIVOM = Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Ordures Ménagères
SIEA = Syndicat Intercommunal de l'Énergie et de l'e-communication de l'Ain
CCAS = Centre Communal d'Action Sociale



Appel d'offres	Travaux, voirie, urbanisme	Eau, assainissement
<ul style="list-style-type: none"> - Patrick ANDREY - Marc BARATIN - Régis CASTIN - Roger TETAZ 	<ul style="list-style-type: none"> - Michel AMBLARD - Patrick ANDREY - Régis CASTIN - Nicolas CHASSARD - Jean-Christophe NIEMAZ - Roger TETAZ 	<ul style="list-style-type: none"> - Michel AMBLARD - Marc BARATIN - Régis CASTIN - Nicolas CHASSARD - Jean-Christophe NIEMAZ - Roger TETAZ

Forêt	Fleurissement
<ul style="list-style-type: none"> - Marc BARATIN - Régis CASTIN - Nicolas CHASSARD - Jean-Christophe NIEMAZ - Isabelle PAUGET - Thierry PONCET - Sandrine RAMEL 	<ul style="list-style-type: none"> - Isabelle PAUGET - Sandrine RAMEL - Marie-Thérèse GREVEY - Nathalie MARTINET - Simone MORNEY - Claude VIGNERON

Membres à titre consultatif : André BURDET, Raymond DELORE, Pierre GUERIN, André LAUBEZ, Alain MOIROUX, Jean-Pierre MORNIEUX et Jérôme REVERT.



Les budgets de la commune sont consultables sur le site internet : <http://saintgermainlesparoisses.fr/les-documents-municipaux.html>



Au 1^{er} janvier 2014, est née la communauté de communes Bugey Sud de la fusion de 4 intercommunalités (Belley Bas-Bugey, Bugey Arène Furans, Grand Colombier, Terre d'Eaux) rejointes par la commune d'Artemare. Ce nouveau territoire se compose de 41 communes et représente 28 142 habitants.

Cette nouvelle intercommunalité s'est dotée de 2 compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace
- Les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes (développement économique et touristique)

De 5 compétences optionnelles :

- La politique du logement et du cadre de vie
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- L'action sociale d'intérêt communautaire

Et de 3 compétences facultatives :

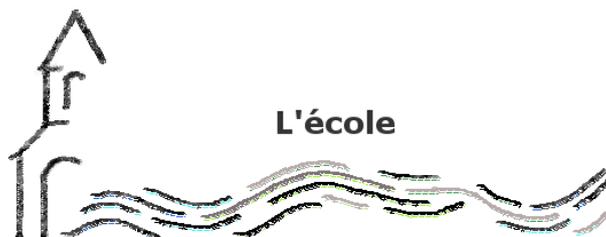
- Les équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire (jusqu'au 01/01/2016)
- L'aide à la gestion communale
- L'enlèvement des animaux errants et fourrière animale

Le bureau de la communauté de communes Bugey Sud :

Président	M. René VUILLEROD
1 ^{er} Vice-Président – délégation générale	M. Pierre ROUX
2 ^e Vice-Président – finances et ressources humaines	Mme Mireille CHARMONT-MUNET
3 ^e Vice-Président – développement économique	M. Dimitri LAHUERTA
4 ^e Vice-Président – cadre de vie	M. Georges GERIN
5 ^e Vice-Président – économie touristique, culture, patrimoine	M. Alain SAUREL
6 ^e Vice-Président – voirie	M. Marcel ABRY
7 ^e Vice-Président – équipements scolaires et sportifs	M. Charles BERGER
8 ^e Vice-Président – environnement	M. Xavier VINCENT



Chaque Vice-Président est en charge d'une commission thématique de travail selon sa délégation. **Le Maire de Saint-Germain-les-Paroisses est membre des commissions développement économique et économie touristique, culture et patrimoine.**



L'école

2014, une année évolutive et décisive pour une année 2015 constructive

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

L'année 2014 a été une année pendant laquelle les membres du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) ont dû se mettre rapidement au travail pour répondre à la demande du Ministère de l'Éducation Nationale qui consiste à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Le SIVOS, par principe de solidarité avec beaucoup de communes, indiquant également les diverses difficultés à résoudre et l'émergence d'inégalités entre les communes riches et les communes pauvres face à ce projet, s'est, dans un premier temps, prononcé de façon défavorable quant à la mise en œuvre de cette réforme.

Dans ce même temps, les membres du SIVOS n'ont jamais arrêté de travailler sur l'application du décret de loi et ont poursuivi tout le travail qui avait été réalisé par le précédent SIVOS sous la présidence de Jacky BASTARD. Il était effectivement à craindre que l'application de cette réforme soit imposée par l'État à la rentrée 2014. Cela a été le cas pour beaucoup de communes qui n'avaient pas planché sur sujet. En revanche, le SIVOS a su anticiper et ne s'est pas retrouvé en difficulté. **Le plan éducatif territorial demandé par le Ministère de l'Éducation Nationale a été rédigé et validé au moins d'août 2014.** Ce document qui décline l'organisation des activités périscolaires est indispensable pour que le SIVOS soit éligible aux aides de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales pour la prise en charge financière d'une partie des activités (Le SIVOS a bénéficié d'une subvention compensatoire de 1 300€). Grâce à toutes ces démarches, **à la fin du mois de septembre les activités périscolaires ont débuté** et continuent à se dérouler dans d'excellentes conditions. Pour cela, la commune de Saint-Germain-les-Paroisses a mis à disposition de l'école la salle qui se situe en dessous de la mairie. Cet espace supplémentaire permet aux intervenants de transmettre leur savoir dans des locaux adaptés.



Les enfants participants à ce jour peuvent bénéficier d'activités « musique », « théâtre » et « ludothèque » et d'autres interventions ponctuelles comme la plantation de fleurs sur la commune de Saint-Germain. Le choix du SIVOS a été de rendre ces activités payantes : le coût s'élève à 2,95€ pour l'ensemble du vendredi

après-midi (soit deux activités différentes de 1h30 chacune).

Afin de cadrer l'organisation des activités périscolaires et de préciser les responsabilités de chacun (intervenants, parents d'élèves, SIVOS), un règlement a été élaboré et est pris en compte par tous pour le bon déroulement de cette nouvelle organisation.

L'ouverture de la 4^{ème} classe

Les effectifs de l'école, toujours en évolution depuis plusieurs années, ont permis à la rentrée 2014, l'ouverture d'une 4^{ème} classe. Les 85 enfants de l'école peuvent dorénavant étudier dans des classes à double niveau (et non triple comme précédemment). Ces nouvelles conditions d'apprentissage sont essentielles au confort de travail des enfants et des enseignantes. En revanche, il est important de souligner que cette ouverture de classe montre encore une fois que les locaux de l'école sont trop exigus.



Le projet de construction de l'extension de l'école... enfin sur de bons rails !

Au mois de janvier dernier, le SIVOS avait décidé de prendre la compétence « investissement » pour enfin se lancer concrètement dans la mise en œuvre de la construction de l'extension de l'école. Malheureusement, il restait encore deux points importants sur lesquels les communes d'Ambléon, Colomieu,

Conzieu et Saint-Germain-les-Paroisses n'étaient pas d'accord : les barèmes de calcul des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Après de nombreuses discussions au cours de l'été dernier et après avoir consulté les services compétents de la Préfecture et de la Trésorerie de Belley, les communes adhérentes au SIVOS ont voté au mois d'octobre 2014 les modes de financement tels qu'indiqués dans la modification de l'article 7 des statuts du SIVOS :

La contribution des communes aux dépenses de fonctionnement du SIVOS est répartie selon les pourcentages suivants :

Ambléon : 10%

Colomieu : 10%

Conzieu : 23%

Saint-Germain-les-Paroisses : 57%

Ces pourcentages pourront être révisés tous les trois ans.

La contribution des communes aux dépenses d'investissement du SIVOS est calculée au prorata de leur population municipale, telle qu'elle résulte du dernier recensement INSEE publié.

La répartition des dépenses de fournitures scolaires s'effectuera au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune.

Une convention de mise à disposition des locaux de l'école de la commune de Saint-Germain-les-Paroisses au SIVOS a été réalisée à la fin de l'année 2014 afin de clarifier et de définir les responsabilités des deux structures.

Les membres du SIVOS étant d'accord sur le financement de l'investissement font qu'aujourd'hui le projet de l'extension de l'école est bien lancé. A ce jour, les communes avancent conjointement dans l'élaboration de ce projet. Au cours des trois derniers mois de l'année 2014, les membres du SIVOS et des communes ont multiplié des rencontres avec des architectes et divers constructeurs spécialistes en bâtiments scolaires ainsi que des visites d'écoles dans le département de l'Ain. Le SIVOS lancera toutes les procédures administratives relatives à ce projet de construction dans le courant du mois de janvier.

Le SIVOS

Ce qui va changer



Au début du mois de janvier, le SIVOS sera doté d'un nouveau logiciel de facturation. Ce nouvel outil permettra de facturer les tickets « repas », les tickets « garderie » et les prestations des activités périscolaires. Ce dispositif entraînera la disparition des tickets et facilitera le paiement des familles qui recevront mensuellement et directement leur facture à domicile. Cette amélioration du service public permettra au personnel encadrant de l'école de travailler dans de meilleures conditions

Pour rappel, les **membres du SIVOS** sont pour la commune d'**Ambléon** : Jacques Berne et Maryse Pezant (Vice-Présidente) ; pour la commune de **Colomieu** : Marie-Françoise Breux et Pierre Holtz; pour la commune de **Conzieu** : Guy Janet et Pascale Pezant ; pour la commune de **Saint-Germain-les-Paroisses** : Michel Amblard, Régis Castin (Président), Nicolas Chassard et Sandrine Ramel



Depuis sa prise de fonction au mois d'avril, le nouveau conseil municipal a mené plusieurs actions significatives pour l'eau potable et l'assainissement de la commune.

En continuité du travail accompli par l'ancienne équipe, les tâches relatives à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) des sources de COCON et de SILLIEU, ont été terminées. Cette DUP sera effective au printemps 2015. Elle permettra d'officialiser ces sources comme étant des points sensibles et stratégiques pour notre approvisionnement en eau. La collectivité, par conséquent, **aura toute autorité** pour préserver, protéger, aménager ces lieux dans l'intérêt de la population.



La troisième source de la Touvière n'est pour l'instant pas incluse dans cette DUP puisqu'il y a quelques années en arrière une pollution accidentelle avait privé les habitants d'Apprennin d'approvisionnement en eau potable pendant quelques jours. Cette pollution aux yeux des services de l'Etat ne permet pas de classer cette source comme étant fiable.

L'équipe municipale tient absolument à préserver cette ressource et c'est pourquoi elle a engagé des démarches de plus grande ampleur...

La commune va engager dès le début de l'année 2015 un schéma directeur d'eau potable qui aura plusieurs objectifs :

- **La connaissance du réseau d'eau potable** (plans des réseaux, plan de vannages, fiches de description des ouvrages, modélisation hydraulique, mise en évidence des insuffisances et dysfonctionnement...)
- **La sécurisation de la production** (périmètres de protection, connaissance précise des débits en périodes sèches, évaluation de la vulnérabilité des sources, recherche de nouvelles ressources...)
- **L'amélioration des rendements** (amélioration des compteurs, bilan des réseaux, sectorisation nocturne et recherche de fuites, proposition d'amélioration...)

- **La gestion patrimoniale du réseau existant et son renouvellement** (estimation du montant du patrimoine de réseau, calcul du montant des travaux à engager chaque année pour renouveler correctement le réseau, définition des secteurs prioritaires,...)
- **L'optimisation du service** (élaboration d'une stratégie de gestion optimisant la performance des réseaux)
- **La défense incendie** (identification des dysfonctionnements...)
- **Les projets de développement** (orientation urbanistique, desserte des nouvelles zones, quantification des besoins...)



Parallèlement au schéma directeur, quelques actions concrètes sont mises en place et quelques modifications dans le règlement de gestion du réseau AEP (Adduction Eau Potable) sont apportées :

- un règlement des factures d'eau potable en deux fois plutôt qu'une fois par an pour faciliter le paiement des abonnés
- un suivi du non-paiement des factures d'eau potable plus rigoureux auprès des abonnés (relances personnalisées, visites, négociations...)
- pour chaque intervention de réparation de fuite sur un branchement individuel effectué par la commune la mise en place systématique d'un regard compteur en limite de propriété.

Enfin, une réflexion sur le prix de l'eau et de l'assainissement sur la commune est engagée. Elle permet de vérifier la faisabilité financière de futurs travaux indispensables au bon fonctionnement de la commune (assainissement des hameaux de Cessieu et du Trappon, renouvellement de canalisations, aménagements divers...)

2015 sera une année charnière puisque les démarches et le travail mis en place détermineront quels avenir économique et attractif pourront être envisagés pour la commune. (Sécurisation et réparation des réseaux existants, raccordements de tous les habitants à la station d'épuration, constructions nouvelles...)

La priorité à travers toutes ces actions reste le service à la personne.

Il se manifeste par un approvisionnement en eau satisfaisant en qualité et en quantité et par un traitement de nos eaux usées respectueux de l'environnement.





Jusqu'en 2014, les communes d'**Ambléon**, **Conzieu** et **Saint-Germain-les-Paroisses** avaient acheté en commun le véhicule utilisé par l'employé communal qui lui-même intervient sur les trois communes. Ce véhicule a été renouvelé au printemps car il était en très mauvais état.



A la suite de cela et à l'initiative de la commune de Saint-Germain-les-Paroisses, un travail de concertation a été mené pour que les trois communes mettent en commun une grande partie de leur **matériel d'entretien** de façon à optimiser le travail de l'employé communal en lui octroyant plus d'outils. Cette concertation a également abouti à l'investissement des trois communes dans du

matériel commun beaucoup plus performant afin d'améliorer les services rendus dans le domaine de l'entretien des abords de la voirie et des chemins communaux et ruraux. Ayant fait un état des lieux précis sur leurs besoins, les trois communes ont fait le choix d'acquérir en cette année 2014 un tracteur et un broyeur d'accotement. A ce jour, le parc de matériel partagé par les trois communes se compose des outils suivants :

- Un dacia pick up
- Un tracteur Fiat 35-66
- Un broyeur d'accotement
- Une balayeuse
- Une benne trois points
- Une tondeuse trois points
- Une remorque
- Un pulvérisateur
- Un compresseur
- Un nettoyeur à haute pression
- Une tondeuse auto-tractée

Cette mise en commun et ces investissements réalisés vont permettre à l'employé communal de fournir une quantité de travail sans commune mesure comparée aux années précédentes. Sébastien Legouhi travaille désormais dans de meilleures conditions et peut aujourd'hui faire des travaux qu'il ne pouvait pas entreprendre seul.

Cette mutualisation complète du matériel (achat et mise en commun) a été scellée par la signature d'une convention entre les trois communes le 6 novembre dernier. Les conseillers municipaux des trois villages ont voté à l'unanimité la mise en place de ce nouveau dispositif. En effet, la mutualisation entre communes est l'une des clés pour entreprendre des actions de plus grande envergure dans un contexte économique très contraint et pour assurer la pérennité, la qualité et la quantité des services proposés.

Le barème de calcul de l'investissement et du fonctionnement relatif à cette mise en commun est le suivant :

- 25% Conzieu
- 25% Ambléon
- 50% Saint-Germain-les-Paroisses

L'investissement 2014 représente 16 800€ dont 8 400€ à la charge de la Commune de Saint-Germain-les-Paroisses

- Dacia pick up : 4 200€
- Tracteur Fiat : 7 200€
- Broyeur d'accotement : 3 900€
- Divers équipements (bâche, arceau, tri flash, entretien tracteur...) : 1500€

Il y aura très peu d'investissements prévus pour les années à venir car les communes disposent aujourd'hui du matériel nécessaire.



Cette action forte de mutualisation démontre qu'il existe une solidarité importante entre les trois villages et qu'ils sont capables de s'entendre avec bon sens pour répondre à des besoins indispensables dans une période budgétaire difficile.

Ce qui va changer



Compte tenu de l'apport de nouveau matériel, les travaux d'entretien sur les terrains et les chemins communaux et ruraux seront assurés par l'employé communal. Les travaux des abords sur la voirie communale seront effectués par des prestataires privés car la communauté de communes, qui a la compétence *voirie*, alloue depuis 2014 un budget de fonctionnement (d'entretien) à chaque commune.



La fibre optique

Depuis le mois de mai dernier, les habitants des hameaux de Saint-Germain-les-Paroisses, Appregnin, Cessieu, Meyrieu, le Trappon, le bas de Brognin ont la possibilité de se raccorder au réseau « fibre optique ».

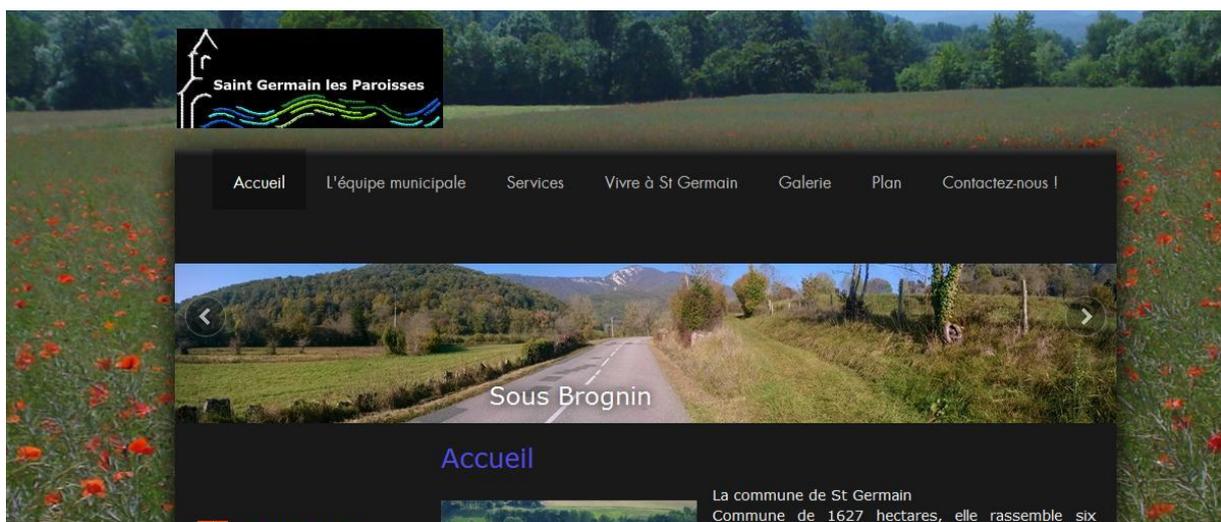
Pour cela, les demandeurs doivent se connecter au site suivant www.reso-liain.fr afin de vérifier leur éligibilité à l'accès du réseau « fibre ». Après cette démarche, ils pourront choisir leur opérateur et faire intervenir des techniciens pour mettre en place cette installation numérique au sein de leur domicile.

A ce jour, le SIEA (Syndicat Intercommunal de l'Energie et de l'e-communication de l'Ain) qui est chargé de la mise en œuvre de ce dispositif a annoncé que tous les travaux de mise en continuité de ce réseau sont arrêtés par manque de budget. En effet, des fonds de l'Etat et de l'Europe sont très attendus pour finaliser ce projet, ce qui permettrait également aux habitants d'Essieu et du haut de Brognin de pouvoir bénéficier de ce service dans un avenir proche.



Le site internet

Un site internet pour la commune de St Germain !



Depuis quelques jours, le site internet de la commune est en ligne sur www.saintgermainlesparoisses.fr. Il a été longuement réfléchi pour être à la fois pratique et esthétique.

Un logo !

Vous aurez remarqué le logo de la commune, réalisé à partir des idées que vous avez soumises. Le bourg symbolisé par son clocher se situe dans un environnement verdoyant, regorgeant de sources naturelles.

Un outil de communication à votre service :

Ce site se veut avant tout, un outil de communication efficace pour et entre les habitants de St Germain. Adaptatif, ou « responsive », ce site web est consultable 24/24 heures et 7/7 jours, à travers moniteurs d'ordinateur, tablettes ou smartphones ; il offre donc une visibilité optimale.

- La page d' « accueil » vous permet de consulter les dernières informations recueillies :
 - Manifestations programmées des différentes associations
 - Horaires d'ouverture de la mairie pendant les vacances
 - Travaux de voirie programmés...etc

Bien entendu, ces informations, réactualisées régulièrement, permettent à chacun de se tenir au courant des événements ponctuels que vit notre commune ; le site permet de plus, que vous puissiez informer, vous aussi, les habitants de St Germain, grâce à l'onglet « contact ».

- L'onglet « service » vous donne accès aux différents documents administratifs tels que les compte-rendus des conseils municipaux, documents téléchargeables très facilement. Vous pourrez également y trouver les dernières informations concernant les projets en cours de réalisation, ou à venir, ou encore, tout ce que vous pouvez souhaiter connaître à propos du fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire.

- L'onglet « vivre à St Germain » met en valeur la vie même des habitants de notre commune, à travers les pages « associations », ou « entreprises » par exemple.

La valorisation de notre patrimoine :

Dans son ensemble, le site a été conçu pour mettre en valeur notre commune et son patrimoine naturel, architectural et humain. Il regorge donc de photos prises au fil des mois, voire des années. Notre commune est extrêmement belle et riche d'individualités passionnantes. Nous espérons que chacun s'y reconnaîtra, et se sentira fier d'en être un membre actif.

Enfin, ce site, tel qu'il se présente, a également pour objectif de faire rayonner notre petite commune de façon plus élargie.

Claire NIEMAZ



La vie du village

Les associations

La nouvelle équipe municipale a souhaité rencontrer l'ensemble des associations présentes et actives sur la commune. Les associations sont des structures essentielles pour créer des liens entre les habitants du village. Elles favorisent la mixité sociale, les rencontres intergénérationnelles et confèrent par leur savoir-faire un rayonnement à la commune. Les associations saint germinoises sont une ressource indispensable dans les domaines de l'animation, de l'accompagnement scolaire, de la culture, du sport, de l'environnement ou encore dans le secours à la personne.

Eclectiques et très actives, l'ensemble des associations a répondu à deux reprises à l'invitation des conseillers municipaux. Les objectifs de ces réunions étant de faire en sorte :

- Que les associations se connaissent davantage entre elles, qu'elles sachent exactement quel est leur champ d'action et de compétence
- Que les associations communiquent entre elles afin de connaître les projets de chacune d'elle et de faire un planning annuel de leurs manifestations sans que celles-ci ne se chevauchent
- Créer une synergie commune de façon à ce que certaines associations travaillent ponctuellement ensemble pour éventuellement mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur.



Les deux réunions ont permis également d'identifier les besoins matériels des associations liés à l'organisation de leur manifestation. Lors de ces séances, il a été souligné par plusieurs associations que le matériel qui leur fait défaut était une friteuse (semi professionnelle).

Pour répondre à ce manque, les conseillers municipaux ont proposé que la commune et les associations achètent ensemble une friteuse. Cette proposition a été validée et l'achat du matériel souhaité a été réalisé fin 2014.

Par cette action de concertation, la volonté de la commune est de créer les conditions favorables pour que les associations puissent développer leurs divers projets dans des conditions optimales. Cette coordination et l'accompagnement des associations par la commune doivent aussi favoriser la bonne entente entre tous et l'intérêt vers autrui.

Autres choses, autrement

Cette année, l'association n'a pas été très active, en effet, nous n'avons organisé qu'une seule manifestation.

La balade pour marcheurs et cavaliers sur les chemins situés entre Ambléon et Saint-Germain a été appréciée de tous. Le circuit bien balisé partait de la place l'Ambléon et se terminait derrière l'église de notre village.

Le pique-nique partagé qui a suivi a été très convivial, et dans cette ambiance décontractée les rires ont souvent fusé.

L'après-midi, nos sympathiques cavaliers ont fait une démonstration de trek (compétitions équestres) préparées par M. et Mme Sullivan.

La réticence que les chevaux montraient devant certaines difficultés, nous ont montré, que les cavaliers avec leur persévérance, leur ingéniosité et leur complicité avec leur monture, ont toujours su faire accepter de passer l'obstacle ; même les plus jeunes, Océane Mas, entre autres, la « petite cavalière de Brognin ».

Les spectateurs n'étaient pas très nombreux, hélas, ceux qui étaient présents ont pu se rendre compte que le dressage à cheval est une véritable entente entre l'homme et l'animal. Bravo à tous les participants que nous remercions du fond du cœur.



Pour l'année 2015, deux projets sont à l'étude :

En collaboration avec M. SULLIVAN, nous vous proposerons :

LE CIEL EST A VOUS !

Nous vous invitons à venir nombreux à une soirée hors du monde : le samedi 25 avril (ou le 20 juin, si mauvais temps).

La lune, les planètes du système solaire, les constellations plus lointaines ... vous seront dévoilées lors d'une soirée d'introduction aux mystères du ciel.

Trois intervenants mettront à votre disposition des télescopes et vous feront partager leur passion.

Vous y découvrirez :

La lune, ses cratères, ses mers,

Jupiter et quatre de ses lunes,

Bien d'autres merveilles encore.

Conseil « éclairé » : habillez-vous bien chaudement ! En cette saison, les nuits peuvent être bien fraîches !

- Le 19 juillet, ce sera la journée « **Peintres en liberté** ». Les artistes présents devront exécuter un tableau en s'inspirant des paysages et patrimoine de la commune. Dans la salle des fêtes, des artisans originaux, nous feront découvrir leurs travaux. Des contacts sont en cours, et nous vous réservons quelques surprises.

En attendant que certaines personnes rejoignent l'association (il y en a déjà), tous les membres d'A.C.A., souhaitent à tous les habitants du village, petits et grands, une très bonne année 2015.

MEILLEURS VŒUX A TOUS

J. CASTIN

Le Sou des Ecoles

Bonjour à tous,

Je ne vous présente plus le Sou des Ecoles, association que vous connaissez déjà.

Cette année les enseignantes comptent sur nous pour financer leurs projets pédagogiques ; pour les classes de maternelles et CP, 2014-2015 s'annonce bucolique avec la création d'un jardin sous la bienveillance de Nadège Plaza, intervenante de la ferme des Flam'en vert de Peyrieu. Les légumes récoltés feront l'objet d'un atelier cuisine pour les GS-CP.

Pendant ce temps, la classe des CE1 et CE2 découvrira la technique de montage de film, avec la création de diaporamas.

Pour les autres élèves, rien n'est encore déterminé mais je suis certaine que les enseignantes ne manqueront pas d'idées.

2014 se termine par un succès pour le Sou Des écoles avec la manifestation Beaujolais Nouveau, j'en profite pour remercier chaleureusement les personnes qui sont venus nous rendre visite.

Notre prochaine manifestation sera le 28 février 2015, nous organisons un **concours de coince**. N'hésitez pas si vous êtes amateur à venir nombreux.

Viens le temps de dire merci à Mme Jacques et Mme Schmitt, pour leurs actions au sein du bureau.

Quant à moi, je souhaite aux habitants de notre village une très bonne année 2015, qu'elle vous apporte la sérénité.



Présidente du Sou des Ecoles
D.BURTIN

Amicale du 3^{ème} âge de Saint-Germain-les-Paroisses

Malgré la disparition de plusieurs adhérentes et adhérents, le club continue de fonctionner. Certes, le nombre de participants diminue mais l'ambiance est toujours au beau fixe. Toutes nos activités sont accessibles à chaque habitant de la commune et des environs, venez nous rejoindre les mercredis après-midi. Parmi tous les jeux, vous trouverez celui qui vous convient.

Nous fêtons l'anniversaire des classes en 0 (60, 70, 80, 90 ans) autour d'une table bien garnie.

Pour nous joindre, veuillez contacter Madame Christiane Berger au 04 57 29 02 66 ou Madame Juliette Monin au 04 79 81 30 62.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2015.

Une société de chasse dévouée dans ses actions

Nous proposons plusieurs manifestations tout au long de l'année pour faire vivre la commune : le repas des propriétaires, les boudins, les tartes ou un ball trap.

Cette année 2014, les chasseurs ont rénové entièrement leur local pour qu'il soit plus convivial et chaleureux. La saison bientôt finie, nous comptons une vingtaine de sangliers et les six chevreuils qui nous sont accordés par la fédération des chasseurs. Une saison avec, peut-être, moins de sangliers chassés mais qui redevient « normale ».

Tous les chasseurs vous souhaitent une très heureuse année 2015.



L'Amicale des Sapeurs Pompiers

Traditionnellement, l'année s'achève au Centre de Première Intervention (CPI) Non Intégré au Corps départemental de Saint Germain Les Paroisses par la Sainte Barbe fête de la sainte patronne des pompiers. Elle s'est déroulée cette année le 13 décembre dernier avec un défilé et un dépôt de gerbe accompagnés de la fanfare départementale du SDIS de l'Ain, sous l'autorité du Capitaine Jacques Ressort, en présence du Lieutenant Poncin, chef du Centre d'Incendie et de Secours de Belley, d'élus et habitants de St Germain et Colomieu.

Cette cérémonie, prolongée par un repas organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Colomieu – Saint Germain, est l'occasion de réunir les anciens pompiers des villages et les actifs.

Cette édition, après les discours officiels, a été marquée par la promotion de 4 pompiers : un sapeur 1^{ère} classe, un caporal, un sergent et une médaille d'honneur pour 30 ans de dévouement.



Elle permet également de faire le point sur l'année écoulée. Ainsi, 2014 a vu apparaître 3 recrues contre 2 départs à la retraite. Une quatrième recrue est attendue pour 2015.

Les nouveaux venus ont suivi leur formation sous le nouveau modèle. Quatre modules sont nécessaires pour valider la formation initiale : un module d'intégration, le prompt secours, la protection des biens et de l'environnement et la protection

incendie.

Sur le plan opérationnel, le CPI enregistre cette année plus de 40 interventions réparties en secours à victimes à 80%, destructions de nids de guêpes et frelons, accidents de la voie publique...

Les municipalités ont également doté le CPI d'une radio, moyen de communication qui permet d'être en lien direct avec le CODIS de Bourg qui déclenche et gère les interventions du département et la mise en place d'une ligne téléphonique au local est prévue pour l'année prochaine, ainsi que d'autres travaux d'améliorations, financés par la municipalité de Saint-Germain.

Malgré notre efficacité prouvée lors de ces 40 interventions en 2014, nous sommes en attente de volontaires prêts à donner un peu de leur temps afin de renforcer le CPI. **Nous ne serons jamais assez nombreux !**

Au niveau de l'association, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain-les-Paroisses - Colomieu est toujours présidée par Gérald Cueille et le bureau a été renouvelé suite au départ du trésorier.

Les dates à retenir sont la vente des diots/patates le 2^{ème} week-end de février et la vente des calendriers en fin d'année.



L'Association Sportive de Colomieu

Cette année 2014 a vu la réalisation de l'éclairage du petit terrain d'entraînement afin de protéger le terrain officiel, réalisé par les dirigeants du club.

La fête du four a eu lieu le premier week-end d'août, c'est notre principale rentrée d'argent pour le bon fonctionnement de notre association qui doit faire face à de nombreuses dépenses liées aux compétitions de football (coût des licences-assurances-arbitres-équipement sportif, etc).



Saison 2013-2014: Pour la 3^{ème} année de suite, nous nous sommes maintenus en 1^{ère} division district de l'Ain, mais notre grande fierté est d'avoir terminé 4^{ème} (sur 36 équipes de même niveau) au classement du fair-play et 1^{ers} au classement de la sportivité (sur les 12 équipes composant notre poule de championnat)

Saison 2014-2015 : nous avons entamé ce début de saison malheureusement avec beaucoup de blessés et donc les résultats

du mois de septembre et octobre n'ont pas été bons mais le travail d'Éric Baratin (entraîneur bénévole) commence à payer et les résultats s'améliorent.

Nous sommes toujours qualifiés en coupe de l'Ain après avoir battu le CSBelley.

La vie de la commune c'est aussi...

Le repas du CCAS s'est tenu le dimanche 26 janvier 2014. L'occasion pour la municipalité de ravir les papilles de ses aînés, dans la joie et la bonne humeur !



Le 5 avril 2014, a eu lieu la traditionnelle journée de **ramassage des déchets** au bord des routes et chemins de la commune. Merci aux bénévoles qui étaient encore bien présents !

Le samedi 17 mai 2014, la commission **fleurissement** et les bénévoles ont travaillé d'arrache-pied pour fleurir le village et ses hameaux, sur les conseils de Claude Vigneron. Merci à eux !



En juillet et août, les **fêtes de hameaux** ont permis à leurs habitants de se retrouver pour un moment convivial.



Les travaux 2014-2015

Quelques travaux en 2014...



- Mise en place d'une programmation pour le chauffage de la mairie
 - Mise en place d'un nouveau chauffage programmable dans la petite salle de réunion (en dessous de la mairie) qui est maintenant utilisée pour les activités périscolaires
 - Remise en état des chemins de Beronnot, de la Bouve et le chemin de la croix rouge
 - Révision complète du système de chauffage du bâtiment de l'école (appartements compris)
- Rénovation du toit du four de Cessieu (merci à André Burdet et Rolland Dupraz)
- Rénovation d'une partie du chemin de la Rigolette

Quelques travaux 2015...

- Rénovation du toit du bâtiment des pompiers
- Aménagement du carrefour de Boise par la création d'un trottoir (route du Vernet)
- Raccordement de tous les bâtiments communaux au réseau de la fibre optique
- Remise en état de la piste forestière
- Remise en état de l'écoulement des eaux pluviales en haut du hameau de Meyrieu
- Installation de toilettes au local du jeu de boules
- Construction de l'extension de l'école



Urbanisme

Chaque année, l'état se désengage de plus en plus de ses missions qui sont essentielles aux services des communes envers leurs administrés et notamment en matière d'urbanisme. En effet, la direction départementale des territoires (DDT) n'instruit plus aucune demande d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire...). Pour pallier à cela, la commune de Saint-Germain-les-Paroisses a fait le choix **d'adhérer au service d'autorisation des droits du sol (ADS) de la communauté de commune Bugey Sud** parce qu'il est indispensable que toute demande d'urbanisme soit examinée par des gens compétents toujours au fait des réglementations en vigueur. Malheureusement, il est à déplorer que ce service sera payant pour toute demande et sera facturé à la somme fixe de 153€.



Les réunions de hameaux

Le 3, 4 et 5 décembre 2014, ont eu lieu les toutes premières réunions de hameaux.

En effet, le nouveau conseil municipal a souhaité favoriser des échanges de proximité avec les habitants de Saint-Germain. Ces réunions ont permis aux conseillers municipaux d'exposer de façon détaillée les projets en cours et les projets futurs de la commune. L'école, l'eau, l'assainissement, le contexte économique délicat, la mutualisation avec les communes voisines ont été les principaux sujets abordés.

Ces réunions ont permis également aux habitants de s'exprimer librement et de se renseigner sur divers sujets qui les préoccupent dans leur vie quotidienne au sein de leur hameau. Les administrés ont aussi fait des suggestions aux membres du conseil municipal. Ces dernières ont été prises en compte et seront traitées avec attention.

Ces réunions ont révélé un véritable intérêt par une diffusion d'information précise et des échanges constructifs, libres et conviviaux. Pour ces très bonnes raisons, elles seront renouvelées en 2015.





Le coin des infos



- Gabriel ROSSIGNOL, le 17/02/2014
- Zoé CLEMENT, le 13/03/2014
- Clémie BELLEMIN, le 22/09/2014
- Eva COUVE, le 24/09/2014



- Rémi LOUVEL, le 17/03/2014
- Raymonde ESTERE née CURTET, le 07/05/2014
- Rose TISSOT née BALME, le 23/06/2014



Annie SONZOGNI et Stéphane BONNARD, le 09/08/2014



Pompiers : 18
Police : 17
SAMU : 15

Centre antipoison : 01 40 05 48 48
Enfance maltraitée : 115
Violence conjugale : 3919
Drogue tabac alcool : 113

Mais qu'est-ce que le Transport à la Demande ?

L'utilisateur est pris à son domicile par le transporteur et déposé au lieu de destination souhaité, et est ensuite reconduit à son domicile. Il peut aussi ne faire qu'un aller simple.



Jours et horaires de fonctionnement du service : Du lundi au vendredi sauf les jours fériés, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h (uniquement à destination de Belley Centre).

Public concerné :

- les personnes de 60 ans et plus,
- les personnes à mobilité réduite,
- les personnes en insertion,
- les personnes en recherche d'emploi,
- bénéficiaires des minima sociaux

0 800 800 904
sur réservation 48h à l'avance

Tarifcation unique :

- 1,50€ l'aller / 3€ l'aller-retour



04 79 81 05 11



04 79 87 06 77



04 79 81 58 85

Mairie de Saint-Germain-les-Paroisses

27, place de la Cure – 01300 Saint-Germain-les-Paroisses

Tel : 04 79 81 31 61 – Fax : 04 79 81 47 39

Mail : mairie-st-germain-les-paroisses@wanadoo.fr

www.saintgermainlesparoisses.fr

La mairie est ouverte le lundi et le jeudi de 16h à 18h